

Courrier de Tarn-et-Garonne :
journal politique, littéraire,
judiciaire, d'annonces et avis
divers ["puis" journal des [...]]

. Courrier de Tarn-et-Garonne : journal politique, littéraire, judiciaire, d'annonces et avis divers ["puis" journal des intérêts conservateurs "puis" journal monarchiste constitutionnel]. 1850-06-11.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

COURRIER DE TARN-ET-GARONNE

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Abonnements : Un an, 26 fr.; six mois, 14 fr.; trois mois, 7 fr. 50.
Hors du département, 32 fr.; 17 fr., et 9 fr.
Ils datent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois, et sont payables d'avance.

Insertions : ANNONCES, les petites lignes, 25 c.; RÉCLAMES, 40 c.
On les reçoit dans les Offices d'annonces de Paris et de Toulouse.
Les articles d'intérêt privé ne sont publiés que sur l'offre d'en payer l'insertion.

BUREAUX, à Montauban, place de l'Horloge, 36 (Imprimerie Forestié Neveu et Co) — Les lettres et paquets non affranchis sont refusés.

LETTRE PARISIENNE.

Paris, le 9 juin 1850.

Monsieur,

La nomination des membres de la commission, chargée d'examiner la loi des trois millions, a donné de nouvelles espérances à tous les hommes de désordre. Des conciliabules ont eu lieu déjà, hier soir, entre les frères et amis qui espèrent que les anciennes divisions du président et de la majorité permettront à la démagogie de se reconnaître et de prendre haleine. La bourse exagérant le mal, comme les rouges exagéraient leurs espérances, a été également fort émue du fractionnement en partis divers des quinze membres de la commission. Je vous ai déjà annoncé que la baisse s'en était suivie, et l'on est porté à craindre que la raison publique ne parvienne pas à arrêter demain son élan.

Une note fort menaçante du *Constitutionnel*, dans laquelle il est dit qu'une transaction, consistant à payer les dettes présumées du président, ne serait point admise par le cabinet de Louis-Napoléon, a augmenté le trouble, surtout quand on l'a rapprochée des lignes suivantes, publiées par l'*Union*, qu'on sait être l'organe accrédité de la fraction la plus modérée du parti légitimiste :

« Le ministre de la justice et le ministre de l'intérieur ont dit qu'ils faisaient de la réussite du projet une question de cabinet. La demande soumise à l'Assemblée *prendrait un caractère particulier*, si l'on en fait résolument une question de vie ou de mort, une question d'*antagonisme*, entre deux pouvoirs émanés du suffrage universel, mais avec des attributions qui *excluent toute contrainte morale*. »

Dans chacune de ces expressions à double entente, on croit voir une décision prise par les légitimistes, de résister à toute prétention que pourrait soulever le pouvoir exécutif, plus ou moins atteint dans sa juste susceptibilité, et l'on craint qu'il en naisse de redoutables orages.

Les esprits sérieux sont loin de se laisser aller à d'aussi alarmantes prévisions. Le premier mouvement de surprise passé, on a été loin de regarder la composition de la commission comme aussi mauvaise qu'on l'avait cru d'abord. Cinq membres, MM. Leverrier, Duruflé, Bavoux, Giraud et H. Fartoul, sont catégoriquement ralliés à la loi. M. de Dalmatie conclura finalement de même.

Quant à MM. Dufougerais, Flandin, Chapot et de Kerdrel, nul doute qu'ils tenteront, sinon tous les quatre du moins la plupart, de proposer ou d'adopter toutes les dispositions qui seront indispensables au maintien du bon accord de la majorité et du président. Il n'est pas jusqu'aux cinq adversaires déclarés de la loi qui ne comptent des hommes d'ordre parfaitement décidés à ne laisser aucune chance au retour des tiraillements désastreux du passé. Qui croirait, par exemple, que MM. Creton, de Mornay et Favreau voudraient rouvrir la porte à l'anarchie, en persistant dans une opposition qui relâcherait ses liens si heureusement rattachés par des concessions communes ?

Les chefs de la majorité, les ministres et la plupart des anciens conservateurs ne désespèrent nullement de voir sortir, d'une discussion approfondie, une majorité favorable à l'adoption de la loi dans le sein de la commission elle-même, ou, si cela n'arrivait pas, dans l'Assemblée. Rien n'est donc terminé encore sur ce point. Le cabinet est résolu à lutter jusqu'au bout pour ce qu'il regarde comme une mesure juste, politique et indispensable au prestige du pouvoir.

L'ensemble de la population de Paris est, au reste, fort tranquille et les églises ne peuvent pas contenir la foule des fidèles qui célèbrent aujourd'hui l'octave de la Fête-Dieu.

M. le président de la République, accompagné de M. le ministre des travaux publics et de M. le ministre de l'intérieur, est parti ce matin pour Saint-Quentin, où une splendide fête lui sera donnée. La plupart des ornements qui décoraient la place de la Concorde, à Paris, à l'anniversaire du 4 mai, ont été apportés à Saint-Quentin pour ajouter à l'éclat des décorations qui ont été construites par la ville.

P. S. Les dernières dépêches, reçues par le gouvernement, au sujet des votes des militaires appartenant au Bas-Rhin, continuent d'être on ne peut plus favorables à la candidature de M. Muller. Les journaux publient, ce matin, de longues listes, qui donnent une immense majorité au candidat conservateur. A ces listes, je puis joindre la suivante, qui m'a été communiquée ce matin.

Le 8^e régiment de dragons, en garnison à Compiègne, a donné à M. Muller 20 suffrages, M. de Girardin, néant. Le 26^e régiment de ligne, à Lille : M. Muller 128 voix, — M. de Girardin 5. Le 1^{er} régiment de cuirassiers; M. Muller, 76, — M. de Girardin, 0. Guides;

M. Muller 28, — M. de Girardin, 0. Artillerie, à Paris; M. Muller, l'unanimité. M. de Girardin ? Zéro !
MM.

Toulouse, le 10 juin.

Il s'est passé cette nuit, devant le magasin aux fourrages, un fait très-grave indiquant avec quel soin l'autorité doit veiller sur des projets sinistres qui se révèlent de temps à autre, et combien notre brave armée doit se tenir sur ses gardes pour ne pas devenir la victime de quelque infâme guet-à-pens.

Ce matin, à une heure après minuit, une ronde d'officiers, précédée d'un soldat portant un fallot non allumé, s'est présentée devant le factionnaire qui était de garde à la porte des Cordeliers. Celui-ci ayant aussitôt crié : Qui vive ! il lui est répondu : Ronde d'officier ! et sur-le-champ le prétendu officier s'avance, demandant à la sentinelle le mot de ralliement. Mais le soldat, dont la méfiance était déjà éveillée par certains indices particuliers, surtout par l'absence de lumière dans le fallot, refuse de le donner, et sur l'insistance de la ronde, croise la baïonnette en lui signifiant de se retirer. Nouvelle insistance, suivie d'offre d'argent de la part du premier; nouveau refus de la part du second, avec ordre plus fortement répété de s'éloigner au plus vite. Aussitôt le factionnaire reçoit en pleine poitrine un coup de sabre qui glisse sur sa capote en la fendant, et lui fait une légère blessure au bras droit, et puis il voit s'éloigner avec rapidité les deux individus qui avaient ainsi voulu surprendre le mot d'ordre.

Rapport de ce fait a été, ce matin, transmis à l'autorité qui a commencé d'actives recherches pour découvrir le nom de ces deux malfaiteurs.

Honneur au brave militaire qui a si bien compris son devoir.

On lit dans le *Journal de Toulouse* :

« Hier samedi, M. Saladin, inspecteur-général des finances, s'est présenté dans les bureaux du Comptoir national d'escompte afin d'installer M. Cany, nommé provisoirement directeur en remplacement de M. Guilhot. MM. les administrateurs du Comptoir ayant cru devoir s'opposer à cette installation, M. l'inspecteur-général a eu recours à l'intervention d'un commissaire de police pour prendre possession de vive force. MM. les administrateurs ont protesté et ont présenté un référé à M. le président du tribunal. Nous attendons que des détails certains nous soient parvenus sur cette mesure pour en instruire nos lecteurs. »

— On lit dans le même journal :

Une lettre de Paris annonce que M. d'Oms, ancien procureur-général à Toulouse, va être nommé premier président de notre cour, et que M. Piou passerait à la cour de cassation.

On lit dans l'*Echo du Midi*.

Dimanche dernier, un étrange spectacle a été offert aux habitants de Puisserguier, près Béziers, pendant le cours de la procession.

A l'avant-dernière station, au moment où le dais arrivait près du reposoir, le recueillement des fidèles a été troublé par la vue d'une statue de l'empereur Napoléon, exposée sur un lieu assez élevé. On lui avait ceint une écharpe rouge, et près d'elle se tenait, en guise de sentinelle, un des rouges de l'endroit, qui se donne le titre de capitaine de la garde nationale.

Que signifiait cette exposition ? L'écharpe rouge dont on avait ceint la statue, le moment et le lieu qui avaient été choisis, enfin le personnage qui s'en déclarait publiquement l'auteur : tout donne à penser que ce n'était pas un hommage à la religion, ni une manifestation publique en faveur du bon ordre. Nous regrettons que le maire, qui honorait officiellement de sa présence la sainte cérémonie, et qui était accompagné d'un certain nombre de conseillers municipaux, n'ait pas eu la fermeté de flétrir, comme elle le méritait, cette sacrilège mascarade qui a indigné la population tout entière.

COUR D'ASSISES DES HAUTES-PYRÉNÉES.

Meurtre commis sur la femme Jeanne Bedouret, de Camalès. — Sorcellerie.

L'accusé est un homme de petite taille, gros, gras, trapu, les joues vivement colorées; il paraît doué d'une certaine force musculaire. Il parle d'un accent convaincu; on voit que pour lui les sorcières sont articles de foi; son attitude est calme et rassurée.

La femme se tient enveloppée dans un capuchon, ce qui ne permet guère de voir son visage; elle paraît

beaucoup moins tranquille que son mari.

M. le président, s'adressant aux accusés : Accusé, comment vous appelez-vous ?

- Baptiste Subervic.
- Votre âge ?
- 57 ans.
- Votre profession ?
- Laboureur à Camalès.

La femme déclare s'appeler Jeanne-Marie, épouse Subervic, née à Momères, âgée de 50 ans.

M. le greffier donne lecture de l'acte d'accusation; nous ne croyons pas devoir reproduire ce document, car les faits qu'il contient sont connus de nos lecteurs; on se rappelle, en effet, que le 29 avril dernier, la femme Jeanne Bedouret, qu'on accusait de sorcellerie, fut appelée, sous un prétexte, dans la maison des époux Subervic, et que là elle fut mise dans un four, chauffé préalablement; les brûlures que reçut la femme Bedouret amenèrent la mort sept jours après. C'est sous l'inculpation de ces faits que les époux Subervic comparaissent devant le jury.

On procède à l'audition des témoins.

1^{er} témoin. — Jacques Dulaud, juge de paix à Vic-Bigorre : Le 20 avril dernier, je fus appelé chez la femme Bedouret, qui était dans un état alarmant; elle me raconta comment elle avait été entraînée dans la maison des époux Subervic, et ce qui en était advenu (ces détails que fournit le témoin sont identiques à ceux que nous avons donnés dans notre numéro du 2 mai.) Il ajoute, ensuite, que Jeanne Bedouret avait failli être étouffée dans le four alors qu'on l'y introduisait la tête la première. Lorsque les époux Subervic la laissèrent sortir, ils lui dirent : Va-t-en, malheureuse, tu es damnée; ah! c'est plutôt vous autres qui le serez, répondit la femme Bedouret, pour tous les maux que vous m'avez fait souffrir. — La femme Bedouret, interrogée par le témoin, sur le fait de savoir pourquoi elle s'était retirée à Pujo, le soir du crime, plutôt que de rester à Camalès, répondit au témoin qu'elle n'avait pas osé rester à Camalès, parce qu'on l'avait menacée de la brûler vive dans la maison, et qu'alors elle s'était traînée péniblement jusqu'à Pujo; le témoin interrogea les époux Subervic pour savoir comment il se faisait que leur four était encore chaud; ils répondirent qu'ils n'en savaient rien, et pressés de questions, ils firent plusieurs versions différentes.

Je demandai à Subervic, continue le témoin, s'il croyait aux sorcières. — Comment! répondit-il, vous me demandez si je crois aux sorcières! mais vous aussi vous y croyez! tout le monde y croit. Vous ne voulez pas que je croie aux sorcières, quand ces deux yeux que vous voyez en ont aperçu cinq à Sombrun, il y a déjà quelques années de cela.

M. le président aux accusés : Etes-vous les auteurs des blessures qui ont occasionné la mort de la femme Bedouret ?

L'accusé Subervic, avec une certaine animation : Ecoutez, M. le président, je vais vous raconter la chose telle qu'elle s'est passée; cette Jeanne Bedouret, voyez-vous, elle avait donné du mal à ma femme; c'est un fait constant; je voulais alors l'effrayer, mais pas lui faire du mal, oh! mon Dieu, non; je la mis donc dans le four, cela est vrai, mais rien que pour l'épouvanter, voyez-vous, et lui faire guérir ma femme; en effet, Monsieur, dès qu'elle sentit la chaleur du four, elle avoua qu'elle avait donné du mal à ma femme (murmures dans l'auditoire), mais qu'elle n'avait pas été seule à faire la besogne, et que pour sa part elle était prête à ôter tout le mal qu'elle avait donné. (Nouvelles rumeurs dans l'auditoire.)

La femme Subervic, avec vivacité : Oh! oui, monsieur, et de suite je sentis un bien-être ineffable.... (Rires.)

L'accusé Subervic reprenant : Ah! si elle était morte depuis longtemps, ma femme n'aurait jamais été malade, Monsieur! (Mouvement.)

M. le président : Vous crovez donc aux sorcières.

L'accusé : Oh! oui, Monsieur, j'y crois.

Le défenseur prie M. le président de demander à l'accusé comment il est arrivé à croire aux sorcières.

M. le président transmet la question à l'accusé Subervic. J'étais à Sombrun, répond l'accusé, je parle de longtemps; vers minuit, étant avec un domestique, nous vîmes cinq sorcières qui se chauffaient fort tranquillement dans une chambre; nous entrâmes, et alors elles disparurent comme une vision.

M. le président : Et par où s'en furent-elles ?

L'accusé : Ah! je n'en sais rien, Monsieur; nous ne vîmes pas de traces.

La femme Subervic raconte à son tour ses impressions de sorcellerie : J'avais, dit elle, une fille âgée de 13 ans; une fois, elle rencontra la femme Bedouret, qui lui

donna une pomme; elle eut le malheur de la manger, et depuis ce jour elle eut les lèvres enflées pendant 4 mois; — tous les médecins échouèrent; — alors quelqu'un me dit: Il faut aller vous faire tirer les cartes; j'y fus; la tireuse de cartes me dit: Vous avez une fille malade; il faut lui faire dire deux messes; je le fis, et elle fut guérie.

Une autre fois, Jeanne Bedouret vint chez moi me demander des pommes-de-terre; nous avions alors une magnifique vache, la plus belle que nous ayons jamais eue très-certainement, une vache qui fournissait 20 sous de lait par jour, monsieur le président. — Ah! la superbe vache que vous avez là, s'écria la femme Bedouret. Eh bien! le lendemain, monsieur le président, cette vache était morte. (On rit.)

Plus tard, je vis encore Jeanne Bedouret: Ah! vous vous portez joliment, me dit-elle. Eh! oui, je me porte assez bien, répondis-je; le lendemain, j'étais malade, monsieur le président. Je me fis dire deux messes, et je me trouvai mieux; mais chaque fois que je voyais Jeanne Bedouret, mon mal me revenait. (Bruits divers.)

Le jury rend un verdict, d'après lequel la cour condamne les époux Subervic à 4 mois d'emprisonnement et aux frais de la procédure.

La cour, faisant droit également aux réclamations de la partie civile, condamne les époux Subervic à fournir au mari de la victime, à titre de dommages et intérêts, une pension viagère de 25 fr. par an.

Paris, 9 juin.

On annonce que le président de la République va profiter des vacances prochaines de l'Assemblée nationale pour aller visiter la Corse. Ce pays est, comme on sait, le berceau de sa famille, et son nom y est entouré de la plus grande vénération.

— La question de la translation du gouvernement hors Paris, a mis en avant, de la manière la plus singulière, les appétits de plusieurs départements. Déjà on compte 10 villes de province qui demandent la succession de Paris. Dans ce nombre se trouvent des villes d'un ordre très-inférieur qui s'appuient sur leur insignifiance même, en citant l'exemple de Washington aux Etats-Unis.

— On lit dans le *Pays*:

Le résultat du vote, pour l'élection du Bas-Rhin, de la 10^e batterie du 10^e régiment d'artillerie, casernée aux Tuileries, a été à l'unanimité en faveur de M. Ch. Muller, contre M. E. de Girardin.

Il en a été de même de l'escadron des guides; il s'est prononcé à l'unanimité contre le candidat du socialisme, apostat de l'ordre.

— Les nouvelles que l'on a reçues de M. Amédée Achard sont bonnes. Avant hier au soir le chirurgien qui lui donne ses soins répondait de sa vie. L'épée a atteint le poulmon droit et s'est arrêtée contre la colonne vertébrale. Tous les personnages les plus distingués se sont inscrits chez le jeune journaliste. On remarque sur l'une des dernières listes le nom de M. le général Changarnier. On ne pense pas, cependant, que le malade puisse quitter Auteuil et être transporté à Paris de longtemps.

— Le président de la République, accompagné d'un nombreux état-major, de plusieurs ministres, parmi lesquels on remarquait M. A. Fould et M. Bineau, de M. J. de Rothschild et de toute l'aristocratie de la finance, s'est rendu ce matin, à 9 heures, à l'embarcadere du chemin de fer du Nord. Un convoi d'inauguration est parti pour Saint-Quentin. Le président ne doit être de retour à Paris que demain à 4 heures.

— On lit dans le *Moniteur*:

Le journal l'*Union*, dans son numéro du 8 juin, croit remarquer une différence entre la conduite tenue par M. Drouyn de Lhuys, à Londres, et les instructions qui lui étaient envoyées de Paris. Les observations reposent sur une appréciation peu exacte des faits. On ne peut mieux y répondre qu'en reproduisant le texte même de la dépêche du 14 mai, dans laquelle le gouvernement exprime à M. Drouyn de Lhuys « toute satisfaction pour le zèle, l'habileté, l'esprit de conciliation et de fermeté, tout à la fois, qu'il a constamment apportés dans une négociation dont il n'a pas tenu à lui d'assurer le succès. »

— Le cabinet de Saint-Petersbourg n'a pas, il est vrai, rappelé son ambassadeur de Londres, mais il a envoyé à lord Palmerston une note fort développée dans laquelle il se plaint amèrement des procédés de la diplomatie anglaise en Grèce. Il paraît que lord Palmerston s'est décidé à faire des concessions et l'on attend la réponse du roi Othon, pour annoncer officiellement que la convention signée à Londres est substituée à celle qui a été imposée à Athènes. Cette affaire a encore augmenté l'impopularité de lord Palmerston en Angleterre, et la force de l'opposition dans les deux chambres du parlement. Tout le monde s'attend à un prochain changement du ministère anglais.

— On vient de mettre en œuvre, dit le *Morning-Post*, un nouveau moyen de communication entre Londres et Paris, par lequel les derniers cours de la bourse, à deux heures de l'après-midi, parviennent d'une métropole à l'autre en une heure. Voici comment on procède: le télégraphe électrique transmet les cours de Paris à Calais, où des pigeons les portent à Douvres en une demi-heure lorsque le temps est beau; après quoi le télégraphe électrique est de nouveau le mode de transmission jusqu'à Londres. Il paraît même que, par ce moyen, on envoie d'autres nouvelles que les cours de la bourse.

— M. Paul Meurice, gérant du journal l'*Evénement*,

comparaissait aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine sous la prévention d'avoir, dans un article intitulé les *Contrastes*, et publié à la date du 26 mai, commis les délits: 1^o d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, 2^o d'attaque contre les droits de l'autorité de l'Assemblée nationale; 3^o d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République.

M. l'avocat-général Suin occupe le siège du ministère public.

M. Billault est assis au banc de la défense.

M. Paul Meurice déclare accepter la responsabilité de l'article incriminé.

M. l'avocat-général Suin soutient la prévention. Il signale le journal l'*Evénement* comme le miroir où se reflètent toutes les idées d'un homme pour lequel il épuise toutes les notes et toutes les amplifications de la réclame. Il donne lecture de l'article incriminé, et déclare qu'il croit reconnaître, dans ce style d'images et d'antithèses, la main qui l'a dicté.

Il considère cet article comme une attaque des plus violentes contre l'Assemblée nationale; et il appelle sur le gérant de l'*Evénement* la répression du jury.

M. Billault présente la défense du prévenu. Il proteste des excellentes intentions de l'*Evénement* pour l'Assemblée législative. Ce n'est pas l'Assemblée, la seule pierre sur laquelle on puisse s'appuyer avec quelque sécurité, que l'*Evénement* a attaqué, mais les hommes à cerveau étroit, à vues courtes, contre lesquels il combattra toujours.

Pour justifier le prévenu aux yeux des jurés, le défenseur emprunte de nombreuses citations à la *Patrie*, dont le gérant, selon lui, devrait être assis à la place de son client sur le banc de la prévention.

D'après M^e Billault, l'*Evénement* est innocent jusqu'à la candeur, et la *Patrie* est un arsenal de mauvaises passions et de sentiments anarchiques.

Après les répliques, M. le président a fait un résumé impartial des débats; le jury s'est retiré à trois heures et demie dans la salle des délibérations, et en a rapporté un verdict négatif. En conséquence, la cour a prononcé l'acquittement du prévenu.

— La cour d'assises de la Loire-Inférieure vient de condamner le rédacteur en chef du *National de l'Ouest* à 6 mois de prison, 1,000 fr. d'amende, à l'afliche du jugement dans toutes les communes du département et à la suspension du journal pendant un mois. L'article incriminé était relatif à la malheureuse catastrophe d'Angers, qui était présentée d'une manière injurieuse et calomnieuse pour M. le colonel du 11^e léger.

— La cour d'assises de la Seine a condamné le gérant de la *Voix du Peuple* à 6 mois d'emprisonnement, 3,000 fr. d'amende, et la suppression du journal pendant un mois, pour la publication d'un article paru le 8 avril, et dans lequel étaient contenus les délits d'outrages envers une religion légalement établie en France, et d'attaques contre la propriété.

— On sait que le Musée des antiques s'est récemment enrichi des moustaches de Thémistocle, trouvées à Athènes, dans les décombres de la rue de Trasybule, par M. J... F..., ami du NATIONAL. Voici comment notre spirituel confrère rend compte de cette précieuse trouvaille:

J... F..., ami du *National*, sous le gouvernement provisoire, était un jeune homme sachant le grec, en quoi il ne ressemblait guère au citoyen E. Bareste, traducteur d'Homère. Il avait de plus, de fort belles moustaches; en quoi il ressemblait à tout le monde.

Un des membres de l'undécemvirat lui dit: — Ah! une idée! Tenez, prenez un daguerréotype, un passeport, mille drachmes, et allez remplir une mission en Grèce.

J... F... ne se le fit pas dire deux fois.

Il vit donc l'Hellénie, cette terre classique des pirates et de la République.

Mais que faire dans ce pays battu en tous sens par tout le monde depuis tant de siècles.

Douze mois durant, F... tua le temps de son mieux. Il fit l'amour avec les descendantes d'Aspasie; il mangea du miel sur l'Hymette; il cueillit des violettes à Athènes, il attrappa des lézards verts dans le lit desséché de l'Eurotas, et, au bout du compte, il se dit:

— Que rapporterai-je en France, comme signe de ma mission?

Un jour, en se promenant au bord de la mer, au Pirée, il vit son image se refléter dans l'eau. Ses moustaches, qui n'avaient pas été émoussées depuis le premier gala du citoyen Armand Marrast, lui parurent démesurément longues.

— Je vais les couper et les rapporter en France, s'écria-t-il; vous verrez qu'elles feront très-bien au Musée des antiques.

Il les faucha, en effet, les serra soigneusement dans un numéro du journal grec le *Soter* avec cette étiquette: *Moustaches trouvées dans des décombres de la rue de Trasybule et qu'on suppose avoir été celles de Thémistocle.*

A son retour à Paris, il y a six mois, on lui a donné trois mille francs de récompense et la croix.

(Le Corsaire.)

— Une lettre de Saint-Léonard, datée d'hier, annonce que la santé du roi Louis-Philippe s'affaiblit de plus en plus. Il ne voit plus personne.

Des personnes appartenant à la famille d'un des anciens ministres du roi sont à Saint-Léonard depuis huit jours pour obtenir une entrevue avec l'auguste malade, son état les a empêchés de le voir encore. Les visiteurs de toute nation et de toutes les classes affluent à cette résidence.

Cercle de la Bourse du 9 juin.

Le 5 % avait fermé hier dans la coulisse à 93 50; il

est tombé le soir à la petite Bourse du passage de l'Opéra à 93 et même à 92 20, sur le vote de l'article 8 de la loi d'exportation relatif à la non-rétroactivité de la loi. Ce matin, il ne s'est fait qu'une affaire à 92 85. Malgré la faiblesse des cours, l'opinion générale est que la majorité de l'Assemblée législative accordera le supplément de dotation qui a été demandé par le président.

EXTERIEUR.

PRUSSE.

Berlin, le 7 juin.

Depuis hier, M. de Meyendorff, ambassadeur de Russie, est de retour à Varsovie. Immédiatement après son arrivée, il a eu une longue conférence avec M. de Schleinitz, ministre des affaires étrangères.

Il faut remarquer que la Bourse ne s'émue pas des armements qui se poursuivent sans relâche et que les cours de nos fonds ont toujours une tendance à la hausse.

L'opinion de nos spéculateurs est, que l'Autriche, n'ayant plus l'appui de la Russie, cédera, et que les armements de la Prusse sont le meilleur moyen de garantir la paix entre les deux pays.

La dissolution des chambres Saxonnaises préoccupe nos hommes politiques; cette mesure pourrait bien donner lieu à des complications sérieuses. C'est un coup d'Etat préparé de longue main par le ministère Saxon, qui devait prévoir que les chambres s'opposeraient à la marche qu'il allait suivre dans la question allemande. On parle d'un traité conclu dans le courant du mois dernier, entre la France et l'Autriche, par lequel celle-ci garantirait l'intégrité du royaume saxon, contre toutes les éventualités futures.

Notre gouvernement, de son côté, a déjà prévu le cas où l'Autriche ferait entrer ses forces sur le territoire saxon; — Dès que les troupes autrichiennes occuperont Dresde, nos troupes iront occuper Leipsick.

P. S. 7 heures 1/4. La nouvelle loi sur la presse, octroyée en vertu de l'art. 63 de la Constitution révisée vient de paraître. Les points essentiels sont ceux-ci:

1^o L'administration de la poste a la faculté de refuser l'envoi des journaux; 2^o le ministre de l'intérieur a le droit de défendre l'entrée et le débit de toute publication qui a paru hors du territoire prussien. Les cautionnements sont de 1,000 à 5,000 écus de Prusse et doivent être payés dans le délai d'un mois.

Quand un journal aura été condamné trois fois, le cautionnement sera confisqué de droit.

Turin, 8 juin.

On lit dans l'*Armonia*:

Dimanche 2 juin, à 6 heures du matin, notre vénérable évêque a été mis en liberté d'après des ordres donnés par le ministère. Sa grandeur a quitté la citadelle avec cette paisible joie qui ne l'a pas abandonné un seul instant depuis le jour de sa captivité.

EXPÉDITION CONTRE CUBA.

Nous trouvons dans les journaux de Londres de vendredi soir, un résumé reçu par voie télégraphique des nouvelles apportées à Liverpool par le paquebot à vapeur le *Pacifique*.

D'après ces nouvelles, le navire l'*Ohio*, arrivé le 24 mai à New-York, après avoir touché à la Havane le 20, aurait annoncé que le général Lopez était débarqué à Cardenas avec 500 hommes. La garnison de cette ville, forte de 60 hommes seulement, se serait rendue après une résistance qui n'avait coûté aux Américains que trois hommes tués et quelques blessés.

Un nouveau débarquement de 1,000 aventuriers aurait porté à 1,500 hommes les forces de Lopez, que l'adjonction de quelques habitants auraient élevées bientôt à près de 2,000 hommes. Le capitaine-général aurait rendu un décret qui mettait la Havane en état de siège et l'île entière en état de blocus, et ordonnait de fusiller quiconque fournirait de l'argent, des vivres ou des munitions aux pirates. Il aurait envoyé contre Lopez un premier corps de troupes de 2,000 hommes.

Nous avons tout lieu de croire ces nouvelles controuvées. Le *Pacifique* a quitté New-York le 25 mai. Les nouvelles qu'il apporte ne sont donc postérieures que d'un jour à celles apportées par le *Niagara* et qui allaient jusqu'au 24. Or, les journaux de New-York, venus par le *Niagara*, mentionnaient dans tous leurs détails les faits que nous venons d'exposer et les présentaient comme des rumeurs qui circulaient depuis quelques jours dans la ville et ne méritaient aucune créance. Les nouvelles du *Pacifique* peuvent donc n'être qu'une seconde édition des mêmes bruits.

Nous devons dire, toutefois, qu'une lettre de Matanzas, du 22 mai, postérieure par conséquent de deux jours aux nouvelles de l'*Ohio* qui a quitté la Havane le 20, a été reçue aujourd'hui à Paris. Ainsi d'après cette lettre, Lopez aurait en effet débarqué ses soldats à Cardenas; il aurait eu un engagement avec les troupes espagnoles; il aurait été défait et aurait perdu cent prisonniers qui auraient été immédiatement fusillés. En outre, un des navires destinés à renforcer son expédition aurait été intercepté et pris par l'escadre espagnole. Ces nouvelles sont fort différentes de celles de l'*Ohio*. Nous n'oserions pourtant en affirmer davantage l'exactitude à cause de la distance considérable qui sépare Matanzas de Cardenas.

Le Gérant: G. BERAY.

Imp. de Forestié Neveu et C^e, place de l'Horloge.